

N° 29– 1^{ER} MARS 2019

District Haute-Vienne

Siège social :

4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGES

Accueil :

Secrétariat :

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr

Site internet :

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

Adresse postale :

BP 1036

87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des

Bureaux :

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

L'assemblée générale du District se déroulera le :

VENDREDI 14 JUIN 2019

A partir de 18 H 30

Salle Paul Eluard

A RILHAC RANCON

Agenda

Lundi 4 mars 2019 à 18H :

Comité de direction

Mardi 05 mars 2019 à 16H30 :

Terrains

Jeudi 07 mars 2019 à 18H00 :

Groupe de travail Foot Féminin



Sommaire:

Procès-verbaux : p 2 à 8
Compétitions seniors – Arbitrage

Partenaires : p 9

Le point en championnat : p10-11

Assemblée générale





BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

MATCH N. 50206.2 BEAUNE LES MINES (2) / LUSSAC LES EGLISES D3 POULE A DU 24/2/2019 (remis du 3/2/2019)

Arbitre : M. SLIMANI Mohammed

But marqué après 22 secondes de jeu.

Buteur : M. THALAMY Erwan

Vainqueur : US BEAUNE LES MINES (2)

POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 27 FEVRIER 2019
PV N. 28

PRESENTS : MM. PRINSAUD - GASCHET (CDA) - BALLOUFAUD -ROUDIER - ZABAleta

EXCUSES : MM. GIRAUD - FRUGIER - VILLEGÉ

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

RAPPEL FMI :

Dans le cadre de l'utilisation de la FMI et en cas de dysfonctionnement le jour de la rencontre que ce soit AVANT ÉPENDANT ou APRES le match, le club recevant devra avoir à disposition la feuille de match papier imprimée via FOOTCLUBS.



SENIORS DEPARTEMENTAL 1 :

MATCH N. 50026.2 BESSINES/MORTEROLLES / SOLIGNAC D1 DU 9/3/2019

Vu l'accord des deux clubs,

Match à jouer le 9 mars 2019 à 19 H à BESSINES (stade A.et P. WELSCH)

MATCH N. 50023.2 OCCITANE / PANAZOL D1 DU 9/3/2019

Vu l'accord des deux clubs,

Match à jouer le 2 mars 2019 à 19 H à MAGNAC BOURG

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :

MATCH N. 50096.2 NANTIAT / LIMOGES ROUSSILLON (2) D2 POULE A DU 9 MARS 2019

Vu l'accord des deux clubs,

Match à jouer le 9 mars 2019 à 19 H à NANTIAT

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

MATCH N. 50205.2 BESSINES/MORTEROLLES (3) / ST BONNET DE BELLAC D3 POULE A DU 24/2/209 (remis du 3/2/2019)

Vu le mail du club de BESSINES/MORTEROLLES

La commission,

- Constate le forfait de BESSINES/MORTEROLLES (3)
- Enregistre le résultat suivant :

ST BONNET DE BELLAC : 3 (3 points) BESSINES/MORTEROLLES (3) : 0 (-1 point)

Amende de 75 € au club de BESSINES/MORTEROLLES pour son 2^{ème} forfait.

MATCH N. 50210.2 MAGNAC LAVAL / COMPREIGNAC D3 POULE A DU 24/2/209 (remis du 3/2/2019)

Vu les précisions portées sur le mail du club de MAGNAC LAVAL

La commission,

- Constate le forfait de MAGNAC LAVAL
- Enregistre le résultat suivant :

COMPREIGNAC : 3 (3 points) MAGNAC LAVAL : 0 (-1 point)

Amende de 115 € au club de MAGNAC LAVAL pour son 3^{ème} forfait.

En outre, le club de MAGNAC LAVAL est déclaré **FORFAIT GENERAL** dans cette poule.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

MATCH N. 50340.2 AUREIL/EYJEAUX / CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) D3 POULE C DU 23/2/2019

Feuille de match non informatisée

Amende de 19 € au club d'AUREIL /EYJEAUX

**SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :****MATCH N. 50733.2 COUSSAC BONNEVAL / LIMOGES ST LOUIS/VAL (3) D3 POULE A DU 24/2/2019 (remis du 3/2/2019)**

Vu la feuille de match,
La commission,

- Constate le forfait de LIMOGES ST LOUIS/VAL (3)
- Enregistre le résultat suivant :

COUSSAC BONNEVAL : 3 (3 points) LIMOGES ST LOUIS/VAL (3) : 0 (-1 point)

Amende de 75 € au club de LIMOGES ST LOUIS/VAL pour son 2^{ème} forfait.

SENIORS DEPARTEMENTAL 5 :**MATCH N. 50960.2 CHAMPNETERY / LA PORCHERIE D5 POULE B DU 24/2/2019 (remis du 3/2/2019)**

Vu la feuille de match
La commission,

- Constate le forfait de LA PORCHERIE
- Enregistre le résultat suivant :

CHAMPNETERY : 3 (3 points) LA PORCHERIE : 0 (-1 point)

Amende de 48 € au club de LA PORCHERIE pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 51025.2 FLAVIGNAC (2) / LIMOGES LANDOUGE FOOT (3) D5 POULE C DU 24/2/2019 (remis du 3/2/2019)

Vu le mail du club de FLAVIGNAC
La commission,

- Constate le forfait de FLAVIGNAC (2)
- Enregistre le résultat suivant :

LIMOGES LANDOUGE FOOT (3) : 3 (3 points) FLAVIGNAC (2) : 0 (-1 point)

Amende de 48 € au club de FLAVIGNAC pour son 1^{er} forfait.

MISE A JOUR DU CALENDRIER :**MATCHES A JOUER LE 17 MARS 2019****A 15 H :****D1 :**

- N. 50013.2 MAYOTTE / BESSINES du 10/02/2019
- N. 50017.2 FOOT SUD / OCCITANE du 10/02/2019
- N. 50016.2 PANAZOL (2) / ISLE (3) du 10/02/2019 : à 13H00

D2 :**POULE A :**

- N. 50081.2 LE PALAIS (2) / ANF87 du 09/02/2019 : le 16/03/2019 à 20H00
- N. 50084.2 BESSINES (3) / ROUSSILLON (2) du 09/02/2019 : le 16/03/2019 à 20H00

**D3 :****POULE A :**

- N. 50213.2 BELLAC/BERNEUIL (2) / NANTIAT (2) du 10/02/2019
- N. 50214.2 PEYRAT DE BELLAC – FRATERNELLE FOOT du 10/02/2019

POULE B :

- N. 50279.2 RILHAC RANCON (3) – ALOUETTE (2) du 10/02/2019

POULE C :

- N. 50345.2 BOSMIE L'AIGUILLE / AUREIL/EYJEAUX du 10/02/2019
- N. 50344.2 LA GENEYTOUSE / AFP (2) du 10/02/2019

POULE D :

- N. 50414.2 VERNEUIL/VIENNE (3) / FEUILLARDIERS du 10/02/2019

D4 :**POULE A :**

- N. 50478.2 ANF87 (2) / BELLAC/BERNEUIL (3) du 10/02/2019

POULE B :

- N. 50546.2 FROMENTAL / ASLJSM du 10/02/2019
- N. 50588.1 RAZES - BERSAC du 09/12/18

POULE C :

- N. 50657.1 ST BRICE (3) – VAYRES du 16/12/18 à 13H00

POULE D :

- N. 50673.2 LA CROISILLE/LINARDS (2) / ST PRIEST TAURION (2) du 10/02/2019
- N. 50675.2 MOISSANNES / EYMOUTIERS du 10/02/2019
- N. 50678.2 ELAN SPORTIF / ST LEONARD (3à du 10/02/2019

POULE E :

- N. 50741.2 LA ROCHE L'ABEILLE (2) / ALOUETTE (3) du 10/02/2019

D5 :**POULE B :**

- N. 50964.2 ST JUST LE MARTEL (3) / EYMOUTIERS (3) du 10/02/2019

POULE C :

- N. 51029.2 CONDAT/VIENNE (3) – FCCL (2) du 10/02/2019
- N. 51031.2 LIMOGES LANDOUGE (3) – SEREILHAC (2) du 10/02/2019

MATCHES A JOUER LE 31 MARS 2019**A 15 H :****D4 :****POULE C :**

- N. 50607.2 US ST MATHIEU / VAYRES DU 10/2/2019

COUPES ET CHALLENGES SENIORS :**CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER :****MATCH N. 52551.1 FCCORADOUR SUR VAYRES / US FEUILLARDIERS CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER DU 31/3/2019**

Vu le mail de Mme LEVEQUE,

Match à jouer le 31 mars 2019 à 15 H à ORADOUR SUR VAYRES.



MATCH N. 52541.1 FC OCCITANE / EYMOUTIERS CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER DU 30/3/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 29 mars 2019 à 20 H à MAGNAC BOURG

RAPPEL :

Calendrier prévisionnel Coupes et Challenges :

- 1/16^{ème} de finale : 31 mars 2019
- 1/8^{ème} de finale : 21 avril 2019
- ¼ de finale : 1^{er} mai 2019
- ½ finales Coupe de la Haute-Vienne : 7-8 mai 2019
- ½ finales Challenge du District Marcel PAILLER – Challenge des Réserves – Challenge Georges VAR : 8 mai 2019

- Finale Coupe de la Haute-Vienne : Jeudi 30 mai 2019
- Finale Challenge du District Marcel PAILLER : 1^{er} juin 2019 à 17 H
- Finale Challenge des Réserves : 2 juin 2019 à 15 H
- Finale Challenge Georges VAR : 2 juin 2019 à 15 H

Suite au mail de Monsieur Sébastien COPET de ST MARTIN TERRESSUS,

La commission,

- A le regret de faire savoir au club de ST MARTIN TERRESSUS qu'elle ne peut accéder à cette demande.

DIVERS :

APPEL A CANDIDATURES È COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

Les clubs désirant organiser les ½ finales ou la Finale de la Coupe de la Haute-Vienne peuvent faire acte de candidatures par courriel au district.

½ Finales : 7 et 8 mai 2019

Finale : Jeudi 30 mai 2019.

L'animateur de la commission,

Jean-Luc PRINSAUD

COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION RESTREINTE du 28 FEVRIER 2019

PV N. 6

Présents : MM. DOUCET, BOUSSELY, GASCHET, LAUMONIER, PINARDON, PLEINEVERT

En application des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF et de l'article 30 des règlements généraux de la LFNA, les décisions prises lors de cette réunion peuvent être frappées d'appel devant la commission départementale d'appels dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par lettre recommandée ou télécopie, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club).

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain du jour de la notification de la décision prise pour les litiges concernant les rencontres de coupe et pour les 4 dernières journées de championnats régionaux.



Match N° 50609.2 ROCHECHOUART OC (2) Æ FC CHAILLAC SAILLAT (1) Seniors Départemental 4 Poule C du 10/02/2019.

Arbitre : M. KAHLAOUI Majid

- Vu le mail du Président du club de **CHAILLAC SAILLAT**
- Vu la décision de la commission de discipline du 14/02/2019 qui nous transmet le dossier

La Commission d'Arbitrage:

- prend note de la décision.
- S'entretient avec l'arbitre
- Adresse un courrier au Président du club de **CHAILLAC SAILLAT**

Match N° 50410.2 ORADOUR S/GLANE US (1) Æ LIMOGES ST LOUIS/VAL (2) Seniors Départemental 3, Poule D du 09/02/2019.

Arbitre : M. SLIMANI Mohammed

- Vu le mail du Président du club de **ORADOUR S/GLANE**

La Commission d'Arbitrage:

- S'entretient avec l'arbitre
- Adresse un courrier au Président du club de **ORADOUR S/GLANE**

Match N° 52483.1 LIMOGES FC (2) Æ AIXE S/VIENNE (1), Coupe U15 Æ U14 3ème tour du 13/02/2019 (Match reporté du 02/02/2019)

Arbitre : M. BOTELE LOMAMI Henry

- Vu le mail de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage par les 2 équipes

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de **40,00 Öuros (Forfait)**, soit débités par moitié à chaque club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

Match N° 52087.1 FEYTIAT (2) Æ E. LADIGNAC / ST YRIEIX (1) U 15 départemental 1 phase 2 poule unique du 9/02/2019.

Arbitre : M. RANDRIANAMBININTSOA Pascal

- Vu le mail du Co Président du club de l'**E. LADIGNAC / ST YRIEIX** nous informant d'une erreur de calcul de frais d'arbitrage
- Vu le calcul erroné des frais d'arbitrage perçus par l'arbitre (Ajout de frais de déplacement au forfait prévu pour cette compétition)

La Commission d'Arbitrage :

- Demande à l'arbitre de rembourser le trop perçu d'un montant de **16,00 Öuros** à la comptabilité du district
- Propose que cette somme soit créditée par moitié aux 2 clubs.
- En réponse au message reçu, adresse une réponse par mail au Co Président du club de **E. LADIGNAC / ST YRIEIX**
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

Match N° 50348.2 ES BEAUBREUIL (2) Æ E. LADIGNAC / ST YRIEIX (1), Séniors Départemental 3, Poule C du 10/02/2019.

Arbitres : M. SECK CHEIKHOU Oumar assisté de MM. GASSANT Johnson et ALLOGO ABA'A Dieudonné

- Vu le mail du club de l'**E. LADIGNAC / ST YRIEIX**, en date du 16/01/2019 13 :48, demandant la désignation de 2 arbitres assistants pour cette rencontre, seul un arbitre central étant prévu à ce niveau de la compétition.
- Vu que, dans cette division, le règlement des frais d'arbitrage de l'arbitre central est effectué automatiquement par la comptabilité du district par virement bancaire prélevé aux 2 clubs.
- Vu le règlement intérieur de la CDA précisant que lorsqu'un club demande la désignation de 2 arbitres assistants pour une rencontre (où il n'y a pas d'obligation d'arbitres assistants officiels désignés), il lui appartient de régler la totalité des frais d'arbitrage des arbitres assistants.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que le club demandeur soit débité de la somme de **90 Öuros** pour créditer chaque arbitre assistant de **45 Öuros**.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.



Match N° 51022.2 VERNEUIL S/VIENNE (4) È CONDAT S/VIENNE (3), Séniors départemental 5, Poule C du 24/02/2019.

Arbitre : M. OBAME Jean Blaise

- Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe de **CONDAT S/VIENNE**

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de **26,90 €uros**, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

Entretien avec l'Arbitre Monsieur SOUMAH Mohamed

Suite à des absences répétées lors de ses désignations, un courrier, avec copie à son club d'affiliation (Le Palais s/Vienne), lui a été adressé pour l'informer des décisions administratives que la CDA prendrait à son encontre si sa situation devait perdurer. Il lui été rappelé dans ce courrier qu'il avait pris librement un engagement avec un club, et qu'à ce titre il devait effectuer un certain nombre de matchs pour le couvrir au titre du statut de l'arbitrage. Afin de lui permettre de se ressaisir sans aggraver sa possibilité d'effectuer ce minimum de match, aucune privation de désignation ne lui a été infligée lors de ce courrier, mais qu'une persistance dans ces manquements amènerait la Commission d'Arbitrage à prendre les sanctions prévues pouvant aller jusqu'à proposer la radiation de l'arbitre.

Suite à cela et sur sa demande, Monsieur SOUMAH Mohamed arbitre D5 du District de la Haute Vienne, a été reçu par la CDA le 26/02/2019. Celle-ci était représentée par Claude BOUSSELY, Pierre GASCHET et Bernard LAUMONIER.

Lors de cet entretien cordial, il nous a fait part de sa difficulté pour visualiser ses désignations et pour se déplacer, car il ne possède pas de moyen de locomotion contrairement à ce qui avait été noté sur sa fiche de renseignement arbitre.

Lorsque nous lui avons rappelé qu'un arbitre était censé être disponible le samedi après-midi, le samedi soir et le dimanche, sauf indisponibilité particulière, il a nous dit alors qu'il n'était disponible que le dimanche.

La CDA prend note de ces précisions ainsi que des engagements auxquels il consent, à savoir :

- Prendre connaissance de ses désignations, soit avec l'aide de son club soit en téléphonant au responsable des désignations.
- Avertir au plus tôt, s'il a une indisponibilité ou un empêchement majeur.
- A honorer ses désignations.

La CDA lui indique sa prochaine désignation et l'assure qu'elle sera vigilante sur le respect de ses engagements et que tout manquement fera l'objet de sanction conformément aux textes en vigueur.

Le Président

Daniel DOUCET

Le Secrétaire

Bernard LAUMONIER



PARTENAIRES DU DISTRICT





LE POINT EN CHAMPIONNAT

DEPARTEMENTALE 1 LA MAUVAISE OPERATION POUR BEAUREUIL

Le second BEAUBREUIL est allé s'incliner à l'OCCITANE par 2 à 1. BESSINES en a profité pour s'installer à la 3^{ème} place après sa belle victoire face à AIXE (C) par 4 à 0. Autre victoire importante celle de RILHAC RANCON (B) 1 à 0 sur le terrain de son voisin AMBAZAC. Pour les 2 dernières rencontres BEAUNE et MAYOTTE ainsi que ISLE (C) et FOOT SUD ont fait match 2 à 2. Dans cette poule PANAZOL (B) caracole en tête avec deux matchs de retard, la rencontre SOLIGNAC - PANAZOL (B) ayant été reportée.

DEPARTEMENTALE 2 POULE A LE CAVALIER SEUL DU VIGENAL FC

Le VIGENAL FC le leader n'a pas fait de détail en s'imposant sur la pelouse du ROUSSILLON (B) par 5 à 1. LE PALAIS (B) le second a été s'imposer sur le terrain de ST VICTURNIEN par 2 à 0. L'ANF87 et NANTIAT se sont séparés sur le score nul de 2 à 2. L'ASPTT LIMOGES a fait une bonne opération en s'imposant par 2 à 1 face à BESSINES (B). VERNEUIL (B) qui ne cesse de décevoir s'est incliné face à ST JUNIEN (B) par 2 à 1. Enfin VEYRAC n'a pas fait dans le détail en battant LE DORAT par 6 à 0.

POULE B LA JOURNEE DES MATCHS NULS

CONDAT s'est incliné sur son terrain face à BOISSEUIL 1 à 0. Le FCCO a fait match nul face à ROCHECHOUART 1 à 1 tout comme LA ROCHE L'ABEILLE face à la ST LOUIS VAL mais sur le score de 2 à 2. Score identique entre NEXON et ST AUVENT 2 à 2 également. ST BRICE (B) a fait la mauvaise opération en s'inclinant face à EYMOUTIERS par 1 à 0. Malgré le report du match ST LEONARD (B) - LIMOGES LAFARGE (B) ce dernier reste en tête de la poule.

DEPARTEMENTALE 3 POULE A 2 FORFAITS A DEPLORER

Deux forfaits sont à enregistrer à savoir BESSINES (C) - ST BONNET DE BELLAC et MAGNAC LAVAL - COMPREIGNAC. La FRATERNELLE s'est inclinée face à NIEUL (B) par 3 à 1. NANTIAT (B) s'est incliné face à PEYRAT DE BELLAC par 1 à 0. BEAUNE (B) s'est incliné face à LUSSAC LES EGLISES par 2 à 1. Enfin ST AMAND MAGNAZEIX a subi une lourde défaite face à BELLAC BERNEUIL (B) par 5 à 0.

POULE B L'USECC (B) ET ST PRIEST TAURION CO LEADER

Dans le match phare de la poule l'USECC (B) s'est incliné face à son dauphin ST PRIEST TAURION par 3 à 4, ce dernier en profitant pour rejoindre son adversaire du jour en tête. LE PALAIS (C) est venu à bout de LAFARGE (C) par 2 à 1. L'ALOUETTE (B) en a fait de même face aux KURDES par 3 à 2. AMBAZAC (B) a triomphé de son voisin RILHAC RANCON (C) par 2 à 1. BONNAC a perdu sur son terrain face à ST GENCE par 2 à 1. ST JUST LE MARTEL s'est imposé face à FEYTIAT (C) par 3 à 2.

POULE C LA GENEYTOUSE EN LEADER

En allant s'imposer sur le terrain de SUSSAC par 3 à 1 LA GENEYTOUSE est toujours leader. L'AFP LIMOGES (B) en a fait de même face à BOSMIE CHARROUX par 3 à 2. AUREIL EYJEAUX s'est incliné face à CHATEAUNEUF NEUVIC (B) par 2 à 1. CONDAT (B) s'est incliné face à BEAUBREUIL (B) par 2 à 1. ISLE (D) a vaincu FOOT SUD (B) par 2 à 1. Victoire également de LADIGNAC face à LA CROISILLE LINARDS par 2 à 1.



**POULE D
LA DEFAITE DES FEUILLARDIERS**

En s'inclinant par 3 à 0 face à LIMOGES LANDOUGE (B) c'est cette dernière équipe qui a pris le fauteuil de leader. ST JUNIEN (C) s'est incliné face à VERNEUIL (C) par 1 à 0. FLAVIGNAC a dû s'incliner face à SOLIGNAC (B) par 1 à 0. NEXON (B) s'est aussi incliné face à ORADOUR SUR GLANE par 1 à 0. Partage des points entre ST LOUIS VAL (B) et VEYRAC (B) par 2 à 2.

**DEPARTEMENTAL 4
POULE A
ST GEORGES LES LANDES DIFFICILEMENT**

Le leader en déplacement à LE DORAT (B) par 2 à 1 a dû s'employer. BUSSIERE POITEVINE et BEAUNE (C) ont fait match nul 0 à 0. BELLAC BERNEUIL (C) s'est incliné face aux GRANDS CHEZEAUX par 2 à 1. L'ESNM et LA BAZEUGE ont fait match nul 0 à 0. LUSSAC LES EGLISES (B) a battu DROUX par 2 à 0. Enfin PEYRAT DE BELLAC (B) et l'ANF 87(B) ont fait match nul 2 à 2.

**POULE B
ST JOUVENT TOUJOURS EN TETE**

ST JOUVENT a battu difficilement FOLLES par 2 à 1. BERSAC le second a vaincu FROMENTAL par 3 à 0. Score de parité entre LA JONCHERE et PEYRILHAC 1 à 1. NANTIAT (C) s'est largement imposé face à ST SORNIN LEULAC 3 à 0. RAZES qui occupe la 4^{ème} place a battu AMBAZAC (C) par 2 à 1. Enfin ST PARDOUX a battu CIEUX VAULRY par 4 à 1.

**POULE C
LE FCCL SANS RIVAL**

Le leader le FCCL est allé battre l'ASPTT LIMOGES (B) par 7 à 0. CHAILLAC SAILLAT a battu ST BRICE (C) par 2 à 0. ORADOUR SUR GLANE (B) et ST MATHIEU ont partagé les points 0 à 0. VAYRES a fait une bonne opération en battant ST AUVENT (B) par 2 à 1. Le FCCO (B) n'a eu aucune difficulté pour battre ROCHECHOUART (B) par 7 à 2. Score de parité entre VEYRAC (C) et ST VICTURNIEN (B) 0 à 0.

**POULE D
L'ELAN SPORTIF AUGMENTE SON AVANCE**

En allant battre ST MARTIN TERRESSUS par 1 à 0, l'ELAN SPORTIF a augmenté son avance sur son adversaire en tête du classement. ST PRIEST TAURION (B) a battu LA GENEYTOUSE (B) par 2 à 1. Victoire de ST JULIEN LE PETIT sur le terrain d'EYMOUTIERS (B) par 3 à 1. ROYERES a triomphé de MOISSANNES difficilement 1 à 0. ST LEONARD (C) s'est incliné face à LA CROISILLE LINARDS (B) par 3 à 2.

**POULE E
LA ROCHE L'ABEILLE (B) AUGMENTE SON CAPITAL**

En allant battre FOOT SUD (C) par 3 à 0, LA ROCHE L'ABEILLE (B) profitant du nul de ST HILAIRE LES PLACES à l'ALOUETTE (C) 3 à 3 a porté son avance à 4 points. BOSMIE (B) et ST PRIEST S/AIXE (B) ont fait match 0 à 0. L'USECC (c) a battu BOISSEUIL (B) par 3 à 0. LA MEYZE a subi un nouveau revers face à LADIGNAC (B) par 4 à 0. La rencontre COUSSAC BONNEVAL – ST LOUIS VAL a été reportée.

L'animateur
Clarisse ROUGIER